

Compte rendu de la réunion du comité de la MCP le mardi 12 avril 2016.

Le président Monsieur SCHOENE rappelle que l'immeuble appartient à la ville mais qu'il est géré entièrement par des bénévoles.

Il revient sur la nécessité du respect des horaires 22:30 et de celui du voisinage après cette heure.

Il regrette aussi que toutes les associations ne soient pas présentes à cette réunion. A ce sujet, il rappelle que chaque association a le devoir de contracter une assurance de responsabilité civile.

Chaque association verse une caution pour l'usage des locaux d'un montant de 250€ ce qui est négligeable au regard des dégradations constatées dans certains cas. Cette caution devrait-elle être augmentée ?

Des intrusions et des vols dans le bâtiment, et le parking souvent utilisé comme parking sauvage, nécessitent la mise en place d'un portail fermé télécommandé par un badge qui sera nominatif. Chaque association en disposera d'un. Sera-t-il demandé une caution pour ce badge ou sera-t-il payant ? Rien n'est encore décidé.

Le portail lui-même sera identique au précédent avec 2 vantaux et une porte.

La sortie de la cour sera automatique par un système de captage de présence de véhicule.

Un parlophone sera installé pour permettre l'accès individuel.

Une boîte aux lettres extérieure complètera le dispositif.

Le portail sera ouvert de 18:30 à 22:30. Notons que pour les membres de la Saltarelle ce nouveau dispositif ne changera en rien l'accès.

Les devis ne sont pas encore tous arrivés ; les travaux ne seraient entrepris que pendant les vacances d'été.

Un verre de l'amitié a conclu la réunion.

Le 13 avril 2016

Jean BECHTEL, membre du comité de la SALTARELLE